



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mai 2016, la résolution numéro CA16 140148, concernant la programmation d'un événement public et a édicté l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE N^o 16-14-08

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 8)

D'autoriser, la fermeture de la rue Legendre, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel, dans le cadre de la promotion commerciale du comité foire Legendre / Saint-Michel, aux dates et aux heures suivantes :

15 juin 2016	: 8 h 30 à 18 h	31 août 2016	: 8 h 30 à 18 h
16-17 juin 2016	: 8 h 30 à 21 h	1 ^{er} et 2 septembre 2016	: 8 h 30 à 21 h
18-19 juin 2016	: 8 h 30 à 17 h	3-4 septembre 2016	: 8 h 30 à 17 h

Le 11 mai 2016

La secrétaire d'arrondissement,

Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :

[Journal de Saint-Michel, édition du 11 mai 2016](#)